

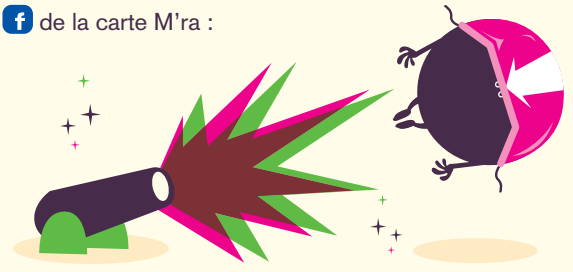
## VOUS ÊTES DÉJÀ PARTENAIRE DE LA CARTE M'RA ?

- **ANTICIPEZ SUR LA RENTRÉE SCOLAIRE ET LA NOUVELLE SAISON SPORTIVE :**  
Informez les membres et les bénévoles de votre association sur l'utilisation de la carte M'ra avant la prise des inscriptions.

## LES BONS PLANS DE LA CARTE M'RA

Conscients que les 6 700 partenaires de la carte M'ra disposent d'un vivier de bons plans potentiels (places gratuites ou à tarif préférentiel pour une manifestation sportive, rencontre avec des sportifs...), nous vous invitons à vous manifester sur [www.mra.rhonealpes.fr](http://www.mra.rhonealpes.fr), rubrique « Espace partenaires »

Si vos propositions de bons plans sont retenues, elles pourront être relayées gratuitement auprès des 300 000 porteurs de la carte via le site internet [www.mra.rhonealpes.fr](http://www.mra.rhonealpes.fr) ou la page  de la carte M'ra : [facebook.com/cartemra](https://facebook.com/cartemra).



# ASSOCIATIONS SPORTIVES

## Devenez partenaires de la carte M'ra !





## LA CARTE M'RA, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans le cadre de son action en faveur du développement personnel des jeunes, la Région Rhône-Alpes a créé la carte M'ra.

Cette carte permet la gratuité des manuels scolaires. Elle facilite également l'accès à la culture et à une pratique sportive régulière. Depuis 2011, elle favorise l'accès à une contraception gratuite et à un dépistage des IST avec le pass contraception-prévention.



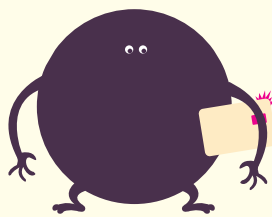
## COMMENT DEVENIR PARTENAIRE DE LA CARTE M'RA ?

### AU PRÉALABLE, DEUX CONDITIONS DOIVENT ÊTRE REMPLIES :

- Votre association est affiliée à une ligue reconnue par le ministère des sports et vous possédez un numéro d'agrément sport délivré par ce ministère, ou un numéro d'exploitant d'établissement délivré par la Direction départementale de la cohésion sociale de votre département. L'un de ces deux numéros est obligatoire pour effectuer la démarche.
- La Région a signé une convention cadre avec votre ligue, comité régional, ou avec votre fédération (en cas d'absence d'interlocuteur de votre discipline à l'échelon régional).

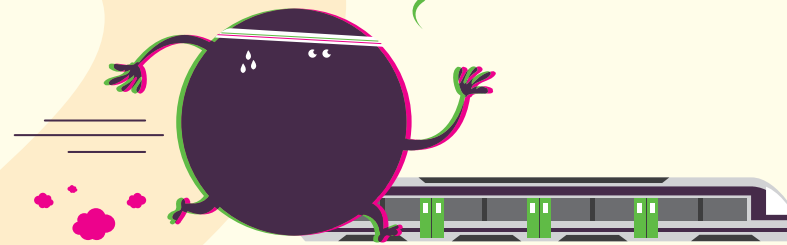
### ENSUITE, LA DEMANDE DE CONVENTIONNEMENT SE FAIT EN LIGNE :

- Connectez-vous sur [www.mra.rhonealpes.fr](http://www.mra.rhonealpes.fr). Sélectionnez la rubrique « Espace partenaires », puis « Vous souhaitez devenir partenaire ». Vous pouvez ensuite directement renseigner les informations vous concernant et solliciter un conventionnement avec la Région.



## L'AVANTAGE SPORT DE LA CARTE M'RA

Grâce à la carte M'ra, le jeune dispose d'un avantage de 30 euros (personnel et non cumulable) à valoir sur la prise d'une licence assurance fédérale annuelle au sein d'un club partenaire de la carte M'ra.



## COMMENT UTILISER L'AVANTAGE SPORT DE LA CARTE M'RA ?

- Le jeune dispose chaque année (du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai de l'année suivante) d'un avantage de 30 euros. Personnel, cet avantage ne peut être cumulé avec d'autres avantages de même nature. Il est réservé à la prise d'une licence assurance fédérale annuelle au sein d'un club partenaire de la carte M'ra.
- Lors de l'inscription, le club applique immédiatement la réduction de 30 euros.
- Pour le paiement du club par la Région, 2 solutions :
  - **Privilégiez la déclaration sur Internet.** C'est plus simple, plus rapide et plus économique. Connexion au site de la Région [www.mra.rhonealpes.fr](http://www.mra.rhonealpes.fr), rubrique « Espace partenaires », puis « Vous êtes déjà partenaire » puis « Demande de remboursement (licence sportive) ».
  - **Par téléphone** pour 5 remboursements maximum en vous munissant de votre numéro de partenaire, des noms, prénoms et dates de naissance des jeunes.  
N° vert : 0800 119 463 (appel gratuit) du lundi au samedi de 9h à 20h.

Un délai de 3 semaines (en moyenne) est nécessaire pour que le virement de la Région parvienne sur votre compte bancaire.